SDMIS 69
SYNDICAT AUTONOME SPP-PATS
1re FORCE SYNDICALE
SYNDICAT AUTONOME
SPP - PATS SDMIS
04.72.80.53.98
17 Av. DEBOURG
69007 LYON
contact@syndicatautonomesdmis.com
sasdmis69@gmail.com

Madame la Présidente
du Conseil d'Administration du service départemental
et métropolitain d'incendie et de secours

Lyon, le 16 juillet 2021

N° 2021_20

Objet :

- **Application l'acte réglementaire visant l'établissement d'un schéma vaccinal complet des sapeurs-pompiers du SDMIS avant le 15 / 09 / 2021**
- **Ordonnance SSSM test sérologie fiable en laboratoire d'analyse médicale au bénéfice des sapeurs-pompiers**

Madame la Présidente,

L'autorité de gestion que vous représentez avec le DDMSIS ordonne dès aujourd'hui aux

- sapeurs-pompiers professionnels double statut
- sapeurs-pompiers volontaires

d'établir un schéma vaccinal complet contre le COVID-19, correspondant à une ou deux injections avant le 15 septembre 2021.
Message envoyé aux sapeurs-pompiers "***Vaccination obligatoire pour tous les SP, vous avez"***

- ***Jusqu'au 11/08/21 pour la première dose***
- ***Jusqu'au 15/09/21 pour la deuxième***

SP prioritaires au Groupama et Arnas sans RDV

Dès lors que cet ordre est donné de quelques façons que se soit , les sapeurs-pompiers subordonnés doivent :

- Pouvoir se signaler comme répondant à cet ordre hors du consentement

De façons à permettre aux agents de faire valoir leurs droits face aux décisions réglementaires prise par la collectivité

Concernant le schéma vaccinal défini comme optimal par la haute autorité de santé (anticorps naturels + 1 injection de vaccin), ***"la détection par tests sérologiques fiables est préconisée pour les personnels de santé ou qui exercent en structure médicale ou médico-sociale, en raison de leur exposition particulière au virus et compte-tenu du fait qu'ils interviennent régulièrement au contact de personnes fragiles"***. Dans cet objectif nous souhaitons que les agents demandeurs puissent préalablement à la vaccination bénéficier d'une ordonnance pour analyse sérologique fiable en laboratoire d'analyse médicale.

Veuillez Agréer Madame la Présidente, l'expression de notre plus haute considération

Pour le Syndicat Autonome
SDMIS SPP- PATS
Président départemental
Steeve MARTINEZ

